

CHRONIQUE

Constitution d'une Association des médecins militaires des pays du Nord¹.

Au cours d'une réunion des chefs des services sanitaires de l'armée du Danemark, de la Suède et de la Norvège, à Christiania, en juillet 1919, prit naissance l'idée de la constitution d'une association des médecins militaires des pays du Nord.

Un projet de statuts fut élaboré, selon lesquels les quatre pays du Nord, c'est à dire le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède feraient partie de cette association. Les réunions devraient avoir lieu en règle générale tous les deux ans, si possible à la même date qu'une autre réunion de médecins de pays du Nord. Chaque médecin militaire appartenant à un de ces pays pourrait devenir membre de cette association.

La cotisation devait être de 10 cour.

La direction devait être assumée par un comité composé d'un représentant du service sanitaire de l'armée, d'un délégué de la marine de chaque pays, et d'un secrétaire-général qui serait en même temps trésorier.

Actuellement cette idée vient de se réaliser et l'association sera constituée cet été, au cours de la fête que la société des Médecins militaires de l'armée suédoise donnera à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation ; fête à laquelle participeront des médecins militaires danois, finlandais et norvégiens.

Erratum

Page 170, lignes 19-20 : au lieu de « le Jonkheer Dr A. J. Rethaan Macaré, ancien avocat-général, président de la Cour suprême des Pays-Bas » lire « le Jonkheer Dr A.-J. Rethaan Macaré, ancien avocat-général près de la Cour suprême des Pays-Bas ».

¹ *Dannelse av en Nordisk militær-medicinsk forening, ved generalmajor Hans Daae (Norsk tidsskrift for militærmedicin, 1925, t. 29, fasc. 3, p. 101-102).*